

ASSOCIATION POUR  
**LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE**  
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 22

MARS 2001

**SOMMAIRE**

<b>Nos peines</b>	<b>1</b>
- René Larnaud	1
- Marcel Barbanceys	2
<b>Notre bulletin</b>	<b>2</b>
<b>Il y a 60 ans</b>	<b>2</b>
<b>L'histoire de la Résistance en 2001</b>	<b>5</b>
- Ce que le siècle aura laissé	5
- Émergence d'une mémoire officielle	6
- Le patrimoine de la Résistance et l'économie	7
<b>Réalités oubliées</b>	<b>8</b>
- Le parti des braves gens	8
- En Creuse à l'automne de 1945	9
<b>Les beaux jours de la censure</b>	<b>11</b>
<b>Les directives de Bousquet</b>	<b>11</b>
<b>Guéret 7-8-9 juin 1944</b>	<b>12</b>
- Le 163ème bataillon	12
- Les SPW de Kampfe	13
<b>Vérités et légendes</b>	<b>13</b>
- Guéret et Tulle	13
<b>La poche de La Rochelle</b>	<b>13</b>
<b>Persécutions et Sauvetages</b>	<b>15</b>
- Justes parmi les nations	15
- L'école laïque et les enfants juifs	15
- Serge Klarsfeld à l'honneur	16
<b>Histoire et modernité. Internet et CD ROM</b>	<b>16</b>
<b>Assemblée générale 2001</b>	<b>16</b>

**NOS PEINES**

**René LARNAUD** est décédé le 10 janvier dernier, à l'hôpital de Bourganeuf, dans sa 93ème année. Il a été inhumé le 12 à Saint Moreil. Il était vice-président de l'Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de la Creuse. Il avait été un des membres fondateurs de notre association. Castille l'a salué en ces termes :

*« Les Combattants Volontaires de la Résistance de la Creuse s'inclinent devant leur vice-président René Larnaud qui était aussi leur doyen d'âge. Il avait, depuis juin dernier, succédé dans cette dignité à Mme Lacouque et nous espérons qu'il l'assumerait longtemps encore. Nous ne nous attendions pas à une fin aussi proche. Il y a quelques semaines seulement il accompagnait avec nous, Roger Peynot.*

*René Larnaud était né le 8 mai 1908 à Saint Moreil. Il avait préparé, à l'E.P.S. de Bourganeuf, le concours d'entrée à l'École normale. Admis à Châteauroux, c'est cependant en Creuse que se déroula l'essentiel de sa carrière d'enseignant. Il avait fait son service militaire en Allemagne et été nommé Lieutenant*

*C'est à Bourganeuf que la défaite le trouva et c'est à Bourganeuf que commença, un peu plus tard, son engagement dans la Résistance aux côtés de son collègue Frédéric Chateigner, chef de secteur de l'Armée Secrète, et de beaucoup d'autres, disparus et survivants, qui voudront bien me pardonner de ne pas les citer. Il fut de ceux qui reçurent les premières armes parachutées en Creuse à l'initiative des services français de Londres, en février et mars 1944, sur le terrain de Bouzogles. Il était présent à Guéret, le 7 juin lors de l'attaque et de la reddition de la garnison allemande.*

*Dès avant le débarquement, René Larnaud avait assisté Roger Peynot dans la mise en place du service de renseignement et d'alerte qui couvrait le secteur, avant de s'étendre à la plus grande partie du département. Il poursuivit cette activité, inclus l'écoute des communications téléphoniques allemandes, jusqu'à l'arrivée, le 16 juillet, du groupement Jesser et l'occupation de Bourganeuf. Il fut alors rattaché au service de renseignement et transmission, qui allait devenir un peu plus tard le 2ème bureau de l'état-major, en charge de l'inspection des postes désignés alors par des codes commençant par la lettre Z.*

*Après la libération définitive de la Creuse et une courte affectation à Guéret il commanda une compagnie du train à Limoges. Revenu à la vie civile, il reprit ses activités d'enseignant, toujours à Bourganeuf.*

*René Larnaud avait été, en 1984, un des membres fondateurs du Comité d'Histoire de la Résistance en Creuse, relayé à partir de 1991 par l'Association pour la recherche et la sauvegarde de la vérité historique. Il fut à l'origine très actif, organisant ou participant à l'organisation de nombreuses réunions enregistrées dont il assurait ensuite la transcription, sur des cahiers d'écolier évidemment. Très affecté par le décès de son épouse et l'âge venant, il avait progressivement ralenti ses activités mais demeurait très attentif à la progression des recherches.*

*Il avait, en 1996, participé au colloque consacré au sauvetage des enfants juifs et témoigné de l'assistance apportée par les chefs des établissements scolaires, garçons et filles, de Bourgneuf, dont les initiatives discrètes mériteraient d'être connues et honorées. Lui-même avait enseigné à un groupe d'enfants « aryanisés », c'est dire dotés de faux-noms et de faux-papiers par l'Oeuvre de secours aux Enfants, mais il en avait ignoré l'origine jusqu'au jour de l'inscription pour le Certificat d'études.*

*René Larnaud était Combattant Volontaire de la Résistance et Médaillé de la Résistance. Il avait ultérieurement été fait Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Au nom de nos associations et en mon nom personnel je présente à sa fille et à toute sa famille nos bien vives condoléances. »*

Yvan Germain lui a aussi adressé des paroles d'amitié et d'adieu au nom des résistants de Bourgneuf et en son nom personnel.

**Marcel BARBANCEYS** est décédé le 14 février. Il était né à Ussel mais avait passé une partie de son enfance à La Courtine.

Instituteur, il entre très tôt dans la Résistance, au mouvement Combat, sous l'autorité de Martial Brigouleix qui le nomme responsable des « jeunes » pour la Haute-Corrèze. Réfractaire au S.T.O., il entre en clandestinité et est révoqué. Dès mars 1943, il est chef d'un camp maquis dans les gorges de la Dordogne. Grièvement blessé lors de l'attaque du camp par les forces de Vichy, le 15 juin 1943, il est soigné clandestinement à l'hôpital d'Ussel. Convalescent, il échappe à deux reprises à la Gestapo, les 3 et 10 août, puis reprend le combat dans le secteur Sornac-La Courtine. Au printemps de 1944, il partage avec son ami Antoine Caron la responsabilité du maquis du Chancet, armé par François. De retour en Corrèze, il est à nouveau blessé le 16 août, lors de l'attaque de la garnison allemande d'Ussel.

Après la libération, Marcel Barbanceys reprend ses fonctions d'enseignant et épouse en 1948, Suzanne Monéger, elle même résistante, soeur de son meilleur ami Guy Monéger, fusillé par les Allemands en Août 1944, Compagnon de la Libération. Sa carrière professionnelle est à l'image de sa carrière résistante. Il est successivement professeur de lettres-histoire puis directeur du centre d'apprentissage qui sous son autorité devient Lycée d'enseignement technique et connaît un développement exemplaire. Il porte désormais son nom.

Marcel Barbanceys avait en 1977, avec Jean-Jacques, chef de l'AS Haute-Corrèze, écrit un ouvrage sur *L'armée Secrète en Haute Corrèze* et fondé en 1979, à Neuvic, le *Musée de la Résistance Henri Queuille*. Il était aussi l'infatigable responsable du bulletin de l'Amicale des Anciens maquis AS de Haute-Corrèze. Il était membre de

notre association et nous avons échangé, au fil du temps, de très nombreuses informations.

Marcel Barbanceys était Combattant volontaire de la Résistance, titulaire de la Croix de guerre (avec palme), Médaillé de la Résistance, Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Notre association était représentée lors des obsèques par Yvan Germain. Nous renouvelons à son épouse et à toute sa famille nos bien sincères condoléances.

#### NOTRE BULLETIN

Sa forme n'a guère évolué depuis l'origine. La présentation demeure austère. Les illustrations sont rares et la mise en pages quelque peu rudimentaire. Il n'est qu'un organe de liaison entre adhérents mais il mériterait d'être plus attrayant.

Il est fait « avec les moyens du bord », c'est à dire avec un ordinateur, un imprimante et un photocopieur pour le tirage. Il serait possible de faire mieux avec un complément logiciel et le recours régulier à un scanner pour la numérisation des images. Une meilleure illustration suppose des sources de documents photo plus abondantes et une mise en pages plus élaborée requiert à la fois des compétences et du temps, ce qui manque le plus.

Nous allons tenter de progresser par étapes mais nous aimerions, à cet effet, recevoir des documents d'époque, des notes ou compléments d'information sur des faits précis. Nous développons le sommaire pour faciliter les recherches et dans la perspective de publier un index en fin d'année.

Si vous appréciez nos efforts, merci de nous le dire et de nous faire des suggestions.

Certains adhérents ont émis le voeu que notre bulletin se transforme en périodique et soit diffusé comme tel. Ce n'est malheureusement ni possible ni sans doute souhaitable. D'une part parce qu'il perdrait son caractère d'organe interne, relativement confidentiel, d'autre part parce qu'un périodique suppose des moyens de réalisation que nous n'avons pas. Il est toutefois prévu d'étendre la diffusion, notamment auprès des professeurs d'histoire.

Les mentions introduites en dernière page (copyright et rappel des textes concernant la propriété intellectuelle) visent seulement à protéger les informations inédites qui seront reprises dans nos ouvrages. Elles seront ultérieurement complétées par les références officielles et le dépôt légal.

#### IL Y A 60 ANS

Nous poursuivons l'éphéméride, commencé dans les N° 20 et 21, avec les faits marquants du 1er trimestre de 1941. Après l'ère Laval, démis de ses fonctions le 13 décembre 1940, nous entrons dans l'ère Darlan.

**JANVIER 1941**

**1er janvier** : Message du maréchal Pétain : « L'année 1941 sera celle du relèvement de la France ».

- A Londres, message du général de Gaulle : « La France n'attend rien que de la victoire ».

- La Grande Bretagne reconnaît le Comité de défense de l'Empire.

- A Vichy, le J.O., en référence au décret du 18 décembre 1940 portant déchéance de la nationalité française, publie une liste de « perte de grade » concernant : le général de division Catroux, le général de brigade Legentilhomme, le colonel de Larminat, M. De Gaulle (qui pour Vichy n'est déjà plus général).

- Le J.O. publie un décret du 13 décembre 1940 spécifiant que l'usage de certains livres scolaires peut être interdit par arrêté du Secrétaire d'État à l'Instruction Publique, dans les écoles primaires élémentaires, les Cours complémentaires et les Écoles primaires supérieures. Dans chaque département l'Inspecteur d'Académie peut interdire, à titre provisoire, l'usage de certains livres scolaires.

- En zone occupée, la Légion est interdite par l'occupant.

- Le prix du pain est fixé à 3 F. Le kilo.

**3 janvier** : Publication au J.O. d'un arrêté du 2 décembre 1940 réglementant la circulation automobile. « L'autorisation spéciale de circuler » devient obligatoire. Elle doit préciser la catégorie du véhicule, les itinéraires, zones, périodes d'utilisation. Elle ne peut être utilisée entre 21 h et 5 h du matin.

- La ration de pain est réduite à 300 grammes par jour.

**4 janvier** : Le Journal Officiel de la République Française devient le J.O. de l'État Français.

- A Paris, mort du philosophe Henri Bergson, membre de l'Académie Française, prix Nobel de littérature. Pas d'obsèques officielles car il est juif.

**5 janvier** : Arrivée à Vichy de l'amiral Leahy, ambassadeur des U.S.A. auprès de l'État Français.

- Publication au J.O. d'une loi spécifiant que toute vente ou livraison de chaussures est subordonnée à la remise d'un coupon.

- En Creuse, la jeunesse guéretoise est invitée à venir écouter les représentants du Secrétariat à la Jeunesse, le 12 janvier à 10 h 30 au cinéma Continental pour expliquer ce qu'est en France l'organisation de la jeunesse telle que l'a voulue le Maréchal.

**6 janvier** : Message du Pdt Roosevelt au Congrès sur « l'état de l'Union ».

**7 janvier** : Publication au J.O. d'une loi du 20 décembre 1940 portant « régime provisoire pour l'administration de la ville de Paris ». Les services du Conseil municipal et du Conseil général sont suspendus. Les pouvoirs dévolus à ces assemblées seront exercés par le Préfet de la Seine et le Préfet de Police.

**9 janvier** : Rattachement du Secrétariat général à la Jeunesse au Secrétariat d'État à l'Instruction publique.

**10 janvier** : Arrêté nommant Me Arfeuillère maire de Guéret et 20 conseillers municipaux dont une femme : Mme Jeanrot, MM. Alhéritière avoué (1er adjt), Améaume SNCF, Bertrand artisan, Boucher Dr d'école honoraire (3ème adjt), Brunet secrétaire général Office des mutilés, Debrousse entrepreneur, Déchelotte notaire, Duris négociant, Gainard entrepreneur, Gomy entrepreneur, Janicaud docteur, Lavenue directeur Union des

coopérateurs, Michonnet huissier, Neuville Pdt section de la Légion, Nougès avocat, Pajot Inspecteur honoraire Eaux et forêts, Petit agriculteur (2ème adjt), Roussel pharmacien. Seul, Adrien Duris refusera de siéger.

**11 janvier** : raid du colonel d'Ornano sur Mourzouk, en Libye.

- Décret modifiant le tableau des résidences et circonscriptions des brigades régionales de police mobile. La Creuse est rattachée à la 6° brigade en résidence à Clermont Ferrand.

**12 (?) janvier** : la Cour martiale instituée par la loi du 24 septembre 1940 s'est réunie à Gannat.

- En Creuse, le préfet interdit la fabrication du pain fantaisie.

**13 janvier** : Publication au J.O. d'un décret du 27 décembre 1940 portant déchéance de mandat de : Maurice de Rothschild (sénateur), Henri de Kérillis (député), Édouard Jonas (député), Pierre-Olivier Lapie (député), déjà déchus de la nationalité française (exilés aux U.S.A. ou à Londres)

**14 (?) janvier** : Elizabeth Lemarly, veuve Ducourneau a été guillotinée à Bordeaux (pour assassinat).

- la radio de Londres lance la campagne des V (comme victoire)

**15 janvier** : le général d'armée de Lattre de Tassigny, commandant la 14° région militaire est promu Grand officier de la Légion d'honneur à compter du 12/07/40.

**17 janvier** : Publication au J.O. d'une loi du 21 décembre 1940 renforçant les peines disciplinaires pour les instituteurs. La révocation peut être prononcée par le préfet sur proposition de l'Inspecteur d'Académie.

**18 janvier** : Rencontre secrète Pétain-Laval à la Ferté-Hauterive (Allier).

- Loi instituant un stage obligatoire dans les chantiers de jeunesse pour tout citoyen de sexe masculin au cours de sa 20ème année. Durée 8 mois. Quiconque se soustrait à cette obligation est passible de 2 mois à 5 ans de prison.

**19 janvier** : 30 000 prisonniers français internés en Suisse vont rentrer à l'initiative de Scapini.

- Début de l'offensive franco-britannique en Afrique orientale italienne.

- En Creuse, le général Jeanrot, intendant militaire retraité est nommé délégué départemental de la Croix-Rouge.

**20 janvier** : Rommel est envoyé au secours des Italiens en Afrique avec la 5ème division motorisée.

**21 janvier** : Arrestation d'honoré d'Estienne d'Orves en mission en France.

**23 janvier** : Discours du général de Gaulle : « Le devoir c'est la guerre ! L'avenir c'est la victoire ! »

- Prise de Tobrouk par les Britanniques.

- En Creuse, dissolution du conseil municipal de Saint Amand Jartoudeix « peu susceptible de collaborer efficacement à l'oeuvre de redressement national », remplacé par une délégation spéciale.

**24 janvier** : Publication au J.O. de la loi du 22 créant un Conseil National dont les membres sont désignés par le chef de l'État. Nomination de 188 personnalités (sur 192) dont MM. Georges Bonnet ambassadeur, Joseph Darnand, Jacques Doriot, Paul Faure (député) Antoine Pinay (sénateur), François Poncet (ambassadeur), Cardinal Suhard (archevêque de Paris), Pasteur

Boegner. Refus de l'écrivain André Siegfried. Pour la Creuse, Étienne Berthé Dr de coopérative agricole.

- En Creuse, dissolution des municipalités de Saint Priest la feuille et Chatelus le Marcheix.

**26 janvier** : le J.O. publie une liste de 195 agents des P.T.T. relevés de leurs fonctions en référence à la loi du 17 juillet 1940. Pour la Creuse : Tournayre, contrôleur des installations à La Souterraine.

**27 janvier** : Acte constitutionnel N° 7 (J.O. du 28) instituant la prestation de serment de fidélité au chef de l'État des Hauts dignitaires et Hauts fonctionnaires.

- Joseph Barthélémy, professeur à la faculté de droit et à l'École des Sciences politiques, membre de l'Institut remplace Alibert (sous la pression de Abetz) au ministère de la Justice

**28 janvier** : le capitaine Henri Frenay démissionne de l'armée pour se consacrer à plein temps à la Résistance.

**29 janvier** : A Londres, organisation du Comité de défense de la France Libre. René Cassin en est le Secrétaire général.

**30 janvier** : publication au J.O. de la liste des membres de la Commission administrative départementale de la Creuse : MM Alhéritière sénateur et Conseiller Général, Faissot agriculteur et Conseiller Général Mathioux médecin et Conseiller Général, Berton ouvrier tapissier, Jabin Président intérimaire de la Légion, Roques industriel, Rouchon-Mazeirat agriculteur.

## FEVRIER 1941

**1er février** : Fondation à Paris du Rassemblement national populaire (R.N.P.) par Marcel Déat, premier parti autorisé en zone occupée.

- Institution d'une police d'État pour les communes de Vichy, Cusset, Bellerive.

**2 février** : Publication au J.O. du décret du 27 janvier portant déchéance de la nationalité française pour l'amiral Muselier.

- En Creuse, nouvelle municipalité, nommée, à Aubusson. Maire : M. Gaston Rousseau notaire, adjts : Cruchard receveur des P.T.T. en retraite, Dayras avocat, Sarciron négociant.

- En Creuse : modification des délégations spéciales de Chatelus le Marcheix et Saint Priest la Feuille.

**3 février** : A Londres, accord entre les services secrets britanniques et ceux de la France Libre.

- A Paris entretiens Darlan-Laval. Celui-ci refuse un portefeuille ministériel.

**6 février** : En Creuse, dissolution du conseil municipal de Sagnat, remplacé par une délégation spéciale.

**7 février** : prise de Benghazi par les Anglais.

- En Libye les troupes de Leclerc atteignent Koufra.

- A Paris : réparation de *Je suis partout*.

- En zone occupée, nomination d'administrateurs provisoires « pour les entreprises empêchées d'exercer leur fonction par manque de dirigeants ». Traduction « dont les dirigeants sont juifs ». Sont concernées : Les Galeries Lafayette, les chaussures André, Les Ets Léviton, les fourrures Brunswick, les chaussures Dressoir, etc..

- En Creuse, dissolution des conseils municipaux de Champsanglard et Le Donzeil, remplacés par des délégations spéciales nommées.

**9 février** : Démission du gouvernement de Pierre-Etienne Flandin, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. Remplacé par Darlan.

- Parution au J.O. d'une loi du 21 janvier donnant aux administrateurs provisoires des « entreprises privées de leurs dirigeants » pouvoir de procéder en tout ou partie à la cession du capital et à la vente des éléments d'actif.

- Parution au J.O. d'une loi du 5 février divisant le territoire non-occupé en 8 divisions militaires et deux groupes : Avignon et Clermont Ferrand (qui regroupe les 9°, 12°, 13° et 17°. La Creuse fait partie de la 13°.)

- En Creuse : interdiction par la censure du *Courrier de la Creuse* pendant 4 semaines.

**10 février** : Acte constitutionnel N° 4 quater : « La fonction de chef de l'État sera assurée de plein droit par l'amiral de la Flotte Darlan en cas d'empêchement... du maréchal Pétain. »

- Darlan devient Président du Conseil et cumule les fonctions de ministre secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, à la Guerre et à la Marine.

**12 février** : Publication au J.O. d'un arrêté du 4 février portant nomination d'administrateurs provisoires pour 22 entreprises de zone occupée « privées de leurs dirigeants » dont les Galeries Barbès, la Grande maison de blanc, etc..

**13 février** : rencontre Pétain-Franco à Montpellier.

- Publication au J.O. d'une loi du 11 portant réglementation de la vente de vêtements et articles textiles jusqu'à la mise en vigueur de la carte de vêtements.

**14 février** : Darlan remplace Peyrouton démissionnaire et ajoute à ses autres fonctions celles de ministre Secrétaire d'État à l'intérieur.

**15 février** : Loi prévoyant l'attribution aux associations diocésaines des biens sécularisés au début du siècle, encore sous séquestre.

**20 février** : Nouvelle liste de nominations d'administrateurs provisoires. 114 entreprises sont concernées dont Monoprix, Bouchara, etc..

**23 février** : Début de l'intervention de Rommel en Libye, avec l'Afrika corps.

**25 février** : Remaniement ministériel. L'amiral Darlan prend un nouveau portefeuille, l'information. Pucheu devient Secrétaire d'État à la Production industrielle et Carcopino remplace Chevalier à l'Éducation nationale et à la Jeunesse.

**26 février** : Accords Weygand-Murphy pour le ravitaillement de l'Afrique du nord.

## MARS 1941

**1er mars** : Prise de Koufra par Leclerc. Avec un Creusois, le futur colonel Kirsch.

**2 mars** : les armées allemandes entrent en Bulgarie.

- En Creuse, le préfet s'élève contre la multiplication des lettres anonymes.

**6 mars** : Réparation du *Courrier de la Creuse*.

- A Bourgneuf, le Gal de réserve Denis est nommé maire.

**9 mars** : Adoption par les États-Unis de la loi « Prêt-Bail », laquelle autorise le Président à « vendre, transmettre, échanger, louer, prêter ou céder des matériels de défense à tous pays dont la défense semble vitale pour la défense des États Unis ».

**12 mars** : Parution au J.O. de la loi du 7 février : A titre exceptionnel et par dérogation à la loi du 12 octobre 1940 suspendant les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement les budgets départementaux de l'exercice 1941 pourront être établis par les préfets.

**13 mars** : Arrestation à Lyon de Jean Chaintron membre du Comité central du P.C.F. (il deviendra préfet de la Haute Vienne à la libération).

14 mars : Loi accordant une allocation aux vieux travailleurs de >65 ans, sans ressources suffisantes.

**14 mars** : Début de l'offensive de l'Axe vers l'Égypte.

**16 mars** : au J.O., nouvelle liste d'administrateurs provisoires : 512 entreprises concernées.

**17 mars** : Loi concernant la circulation automobile en Z.O.. Vitesse maxi sur route 80 kmh. Les véhicules de troupes allemands ont toujours priorité.

**19 mars** : accord financier entre la France Libre et l'Angleterre fixant la parité du franc et de la livre.

**22 mars** : le Conseil des ministres adopte le projet de loi relatif à la construction du transsaharien.

- En Creuse, dissolution des conseils municipaux de Royère et Viersat, remplacés par délégations spéciales.

**26 mars** : victoire des F.F.L. et des britanniques à Kéren, en Erythrée.

**28 mars** : défaite navale italienne au cap Matapan.

- En Creuse conseil municipal de Saint Hilaire le Château remplacé par une délégation spéciale.

**29 mars** : création d'un Commissariat général aux questions juives, confié à Xavier Vallat.

**30 mars** : résidence forcée pour Vincent Auriol, Max Dormoy, Grumbach, Montel, Moutet, etc., déjà internés à Vals les Bains.

#### Sources :

- *Journal Officiel (exploité par Mme Cerclier)*
- *Ici Londres (J.L. Crémieux-Brilhac), La Documentation Française.*
- *La deuxième guerre mondiale (André Kaspi), Perrin.*
- *Presse départementale et régionale (Exploitée par Mme Cerclier)*
- *Dossiers de l'association et ouvrages divers*

Cette longue chronologie consacrée au 1er trimestre de 1941 doit raviver bien des souvenirs dans la mémoire de celles et ceux qui ont vécu la période. Vichy met en oeuvre les textes fondateurs du régime et la Révolution nationale (voir bulletins 20 et 21). C'est aussi le début de « l'ère Darlan » qui durera jusqu'au retour au pouvoir de Laval, en avril 1942. A noter que ce sont les Allemands qui imposent l'éviction d'Alibert dont le rôle avait été déterminant dans la rédaction ou la mise au point des lois d'exception et raciales (statut des Juifs) confirmant ainsi leur prégnance sur le régime de Pétain. On notera aussi que Vichy tente d'affirmer son autorité sur la zone occupée et nomme des administrateurs provisoires pour les entreprises juives visées par les ordonnances allemandes alors que « l'aryanisation » des biens juifs en zone dite libre n'interviendra qu'en fonction d'une loi de juillet 1941. Enfin, c'est au cours de ce premier trimestre de 41 que se concrétise la 1<sup>ère</sup> phase de l'engagement des États-Unis dans le conflit.

### **L'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE A L'AUBE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE**

60 années se sont écoulées depuis la défaite et l'Appel du 18 juin 1940, 55 depuis la victoire finale. Ce devrait être

plus qu'il n'en faut pour que s'impose sans réserve une histoire authentique de cette période douloureuse, si lourde de sacrifices et si riche d'espérance, mais si complexe.

Nos recherches sur la Creuse ont commencé en 1984. Les plus optimistes pensaient en avoir terminé à la fin de la décennie. Les pessimistes prévoyaient au moins dix ans. Hélas, les disparitions ont succédé aux disparitions. Nos pensées vont en ce début d'année 2001 vers ceux qui nous ont quitté en chemin. Daniel (Marcel Picaud) en décembre 1989, Antoine Caron en septembre 1992, Georges Dallier en janvier 1993, Mme Mégrinat en février 1994, Me Nougès en octobre 1994, Mme Cerclier-Roussillat en 1996, le colonel Kirsch, président d'honneur de l'association, en janvier 1997, Jean Michaud en mars 1999 (deux ans déjà !), Jean Bernheim en septembre de la même année. Tout récemment René Larnaud et Marcel Barbanceys.

Les uns et les autres s'étaient investis dans la recherche collective. Plus ou moins intensément, au gré de leurs possibilités et de leur disponibilité, mais avec une même volonté d'atteindre l'objectif commun défini dès l'origine : « **Établir ou rétablir la vérité historique sur la Résistance en Creuse** ». Nous devons toutefois une reconnaissance particulière à Georges Dallier qui, durant des années, fut quotidiennement assidu aux Archives Départementales et surtout à Jean Michaud qui nous a apporté ses connaissances, son professionnalisme, sa rigueur intellectuelle et son travail, ses années de recherche dans les Archives centrales de la gendarmerie, aux Archives Nationales et aux Archives Départementales. Sa trop rapide disparition a été le plus lourd handicap qu'ai eu à subir l'association. Il n'a finalisé que peu de textes mais il suffit de relire celui qu'il avait rédigé en 1995, pour un colloque d'historiens sur « La Résistance comparée » entre divers départements de zone sud, sous le titre : « *1940-1944. Quelques aspects de l'histoire de la Creuse* » (publié dans le N° 4) pour apprécier le travail de l'historien habitué à dominer les contingences au profit de l'essentiel.

### **CE QUE LE SIECLE AURA LAISSE SUR LA RESISTANCE**

Au moins 3000 ouvrages. Cette historiographie foisonnante traduit l'intérêt accordé par la conscience nationale à une période relativement courte : 4 ans, étant rappelé que la Résistance, née au cours du second semestre de 1940, s'est surtout développée en 1943 et 1944.

L'Histoire (avec un H majuscule) a longtemps eu beaucoup de difficultés à trouver ses règles et son éthique dans une multitude de récits ou commentaires à la gloire de tel ou tel individu, telle ou telle unité ou formation. Il a fallu attendre les années 80 pour que la recherche universitaire apporte un nouvel éclairage et dégage de nouveaux axes d'étude. Il faut toutefois admettre qu'elle a surtout approfondi des thèmes (sujet de thèses) et que bien peu d'ouvrages « généralistes » ont tenté et réussi à donner une vision globale de la période et de la Résistance. Peut-être eut-il aussi fallu

commencer par le sectoriel (géographique) avant de tenter des synthèses nationales.

Les grands colloques, notamment ceux de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (I.H.T.P.) nous ont souvent présenté de brillantes communications dans lesquelles les anciens acteurs ne se sont, hélas, pas toujours retrouvés. Nous gardons des souvenirs mitigés de Toulouse, Rennes, Besançon, Cachan. Nous avons, dans ce modeste bulletin, exprimé bien des réserves, notamment sur celui qui traitait des maquis, un sujet pour lequel nous avons l'avantage du vécu, ce qui n'était le cas d'aucun des 48 intervenants. Nous ne nous sommes reconnus que dans la table ronde finale, au cours de laquelle quelques anciens acteurs ont traduit nos propres réactions. Ce qui nous a conduit à regretter l'absence de coopération entre les uns et les autres, les premiers répugnant souvent à s'affranchir de l'intellectualisme savant et les seconds à s'élever au-dessus des contingences locales ou personnelles.

Le résistancialisme d'après-libération s'est quelque peu érodé mais pourtant la Résistance demeure très présente dans l'imaginaire des nouvelles générations car elle garde une part de mystère, exprime avec intensité une colère, une crainte, une douleur mais aussi une espérance.

Bientôt, les derniers acteurs auront tous disparu. La Résistance se limitera à ce que les manuels scolaires puiseront dans l'histoire savante, affranchie des légendes mais sans doute trop intellectualisée, trop globale, trop déshumanisée. Jadis, les récits de nos pères éclairaient ce que nous expliquaient nos enseignants sur la Grande guerre, celle de 14-18, laquelle a désormais perdu la plupart de ses références à l'humain pour n'être qu'un chapitre dans un manuel, une leçon à apprendre, au même titre que la guerre de cent ans ou la campagne de Russie.

#### ÉMERGENCE D'UNE MEMOIRE OFFICIELLE

C'est un sujet que nous avons déjà évoqué dans le N° 18 de ce bulletin. Nous nous étions alors interrogé sur une « politique de mémoire », tout spécialement sur l'association de ces deux termes : politique et mémoire.

Depuis, des initiatives se sont développées. Des services à vocation administrative se sont vu attribuer compétence en matière de mémoire, voire d'histoire, ce qui est évidemment plus passionnant et plus gratifiant que l'application de la circulaire X modifiant le décret Y de la loi Z concernant le statut de telle ou telle catégorie d'assujettis. Les services centraux devenus « Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives » sont désormais rattachés au ministère de la Défense. Ce curieux aménagement englobe plus ou moins l'histoire qui jusqu'alors relevait de l'Éducation Nationale et le Patrimoine qui dépendait de la Culture.

Hors tout procès d'intention, les faits tendent à confirmer nos appréhensions de 1998. La nouvelle délimitation des territoires, sous prétexte de meilleurs coopération, se traduit par une ingérence ou tentative d'ingérence des services de

la Défense dans des domaines qui lui étaient étrangers, au relais de l'histoire par la mémoire comme si les deux termes recouvraient des domaines identiques. Les libertés, prises avec la sémantique, ont même servi à mettre à la mode une notion nouvelle, la « citoyenneté », laquelle vise à remplacer le civisme et la morale (pour information consulter les dictionnaires usuels.) **Comme s'il suffisait de renommer telle vertu pour en garantir l'acquisition.**

#### La mémoire n'est pas histoire et ne peut pas se substituer à l'histoire ni s'abstraire de la connaissance.

Tout au plus peut-on lui attribuer le mérite d'être accessible à tous car il existe autant de mémoires que d'individus. Chacun peut conter ou raconter ce qu'il sait ou croit savoir car la mémoire se construit ou se reconstruit au fil du temps, s'alimente aux légendes, à l'imaginaire. Elle n'est pas le synonyme mais plutôt le contraire de l'histoire, laquelle s'astreint à dégager la vérité des errements de la mémoire. Ce n'est sans doute pas par simple hasard qu'il n'y a pas d'enseignement, de maîtrise ou d'agrégation de mémoire.

L'altération officielle de l'histoire fait remonter à notre propre mémoire de bien douloureux souvenirs. Sans même évoquer ce qui s'est passé hors de chez nous, les historiens savent que des livres et spécialement des manuels d'histoire furent sous Vichy censurés, interdits, réécrits pour gommer ce qui gênait le régime et mettre en relief ce qui pouvait le servir. Nous n'en sommes pas à ce stade mais nous n'imaginons pas davantage, au lendemain de la défaite, qu'une histoire « aménagée » allait être enseignée dans nos écoles, que de très officiels « Centres d'études » puissent être créés pour des « recherches » pseudo-scientifiques sur les Juifs ou les francs-maçons.

Si la mémoire pouvait se confondre avec l'histoire les chercheurs mettraient moins de temps à l'écrire, à établir la vérité. Ils seraient aussi confrontés à d'autres types de difficultés car les mémoires individuelles sont souvent contradictoires et presque toujours évolutives. (Voir précédents bulletins traitant du sujet).

Faut-il enfin considérer que les historiens ou simples chercheurs souvent **bénévoles**, sont « les ouvriers de l'inutile » ou des « demeurés » qui ont besoin de tant d'années pour réaliser ce que des amateurs éclairés par l'inconscience sont capables de faire en quelques semaines ou quelques mois, que la fonction peut engendrer la compétence sans accéder à la connaissance ? Hélas, la compétence ne se décrète pas. Elle s'acquiert par le travail, la persévérance dans la recherche, la capacité à distinguer les vérités des légendes.

#### **LE PATRIMOINE DE LA RESISTANCE AU SERVICE DE L'ECONOMIE**

La perspective peut paraître quelque peu surprenante. La Résistance c'est, en paraphrasant Churchill, « du sang et des larmes », le risque d'être arrêté, parfois torturé, parfois fusillé, parfois déporté, la perspective d'être tué au combat, de verser son sang ; les larmes sont celles des proches, des parents, de l'épouse, des enfants, des amis. Le patrimoine

de la Résistance c'est son histoire, ses lieux de douleurs et de mort, ses monuments qui rappellent le sacrifice des siens. Nous avons la faiblesse de penser qu'il appartient d'abord aux familles des martyrs puis aux survivants, que les uns et les autres seront relayés par l'Histoire et cette communauté d'hommes et de femmes qu'est l'Humanité.

Erreur semble-t-il. Au moins en Creuse. Le patrimoine devrait se mettre, au service de l'économie, tout spécialement du tourisme ! C'est à dire de l'hôtellerie, de la restauration, des débits de boissons, etc., en fait de la prospérité de ceux qui en vivent. On peut imaginer qu'à la belle saison, en fonction d'une publicité bien ciblée, des stands frites-sandwiches-spécialités-boissons fraîches pourraient réaliser de bonnes affaires à Combeauvert ou au Bois du Thouraud, ajouter à la gloire du pâté aux pommes de terre, du boudin aux châtaignes et du gâteau creusois !

Caricature ? A peine. Le très officiel « Pole d'Économie du Patrimoine » (P.E.P.) autoproclamé maître d'oeuvre, est initié par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et développé en Creuse par l'Association des Maires et Adjointes, (alors qu'il existe comme dans tous les départements, sous l'autorité du Préfet, des services de l'État en charge de l'économie et du patrimoine mais aussi un Conseil Général élu en charge des intérêts du département). La promotion économique de la Creuse par le tourisme est une intention louable en soi, même si certaines études s'interrogent sur la réalité des perspectives et le retour sur investissement (capitaux publics) mais elle n'autorise pas des « amateurs officiels » à s'approprier pour ce faire la Résistance qui, faut-il le rappeler, se développa en marge et contre l'autorité officielle d'alors.

Que la Creuse souhaite mettre en relief l'histoire de la Résistance et son patrimoine de monuments, stèles et plaques à des fins culturelles serait une louable intention. Qu'elle veuille exploiter ce patrimoine à des fins économiques, au seul profit de ceux qui vivent du tourisme est une autre affaire. Que des irresponsables veuillent « s'approprier » ce patrimoine, le présenter et le « valoriser » en le déformant n'est pas tolérable.

Il est prévu un « Parcours-évocation des guerres et de la Résistance en Creuse au XX<sup>e</sup> siècle ». Pourquoi ne pas remonter à la Révolution, voire aux pages lointaines de l'histoire que jalonnent la tour de Bridiers, les ruines de Crozant et la tour Zizim ? Le programme est l'oeuvre d'un « cabinet d'ingénierie touristico-culturel » qui a élaboré un scénario avec pour style « l'évocation spectacle [qui] consiste à présenter au public des séquences racontant une histoire particulière impliquant le spectateur dans une relation affective, inscrite dans la réalité, permettant de faire vivre et de partager le quotidien d'une famille creusoise pendant le siècle ». Cet itinéraire comprend 13 séquences. La guerre de 1914-1918 a droit à 2, la Résistance à 3 dont une consacrée aux enfants juifs et une à Guéret (7-9 juin 1944) avec, en complément, une

quatrième traitant de La Rochelle. Nous nous faisons un devoir de les reproduire intégralement ci-après :

#### Séquence 1 :

Action : Marie, fillette creusoise, née en 1900, reçoit des nouvelles de son frère parti à la guerre. Il raconte les histoires de son régiment composé de jeunes creusois. Il explique à sa soeur la vie dans les tranchées, les gaz asphyxiants, les assauts... Il s'intéresse aux récoltes, à la vie de la ferme.

A son tour, elle donne des nouvelles des blessés rapatriés en Creuse ou en permission. Elle lui écrit sa fierté d'avoir un frère au combat.

Contexte : Premières expériences du front, la vie à la ferme.

#### Séquence 2 : 1917

Action : Un jour de marché, la jeune fille voit passer un régiment de soldats russes à La Courtine. Le régiment, grâce à sa solde, participe à la vie locale. Les creusois sont curieux de l'histoire de ce régiment, les idées pacifistes circulent, les civils et les militaires déplorent cette guerre qui ne finira jamais. Une rumeur circule : les soldats pacifistes sont fusillés en nombre.

Contexte : juin 1917, arrivée d'une brigade de soldats russes d'un front de Champagne, envoyée par le Ministre de la guerre à La Courtine. Les soldats ralliés à la révolution russe refusent de combattre, certains sont fusillés.

#### Séquence 3 : 1925

Action : La jeune fille coiffe Sainte Catherine avec ses amies, elles aussi célibataires. Elles évoquent les hommes manquants car toutes ont un père ou un frère mort aux combats.

Contexte : Bilan de la guerre : les morts civils et militaires, les blessés, les terres agricoles dévastées. Les multiples commémorations et monuments aux morts entretiennent le patriotisme et l'esprit de revanche.

#### Séquence 4 : 1925-1930

Action : la soeur de la jeune fille, émigrée en ville avec son mari maçon, écrit à sa famille une lettre évocatrice de sa vie quotidienne. Elle refuse de revenir au pays car ils ont décidé d'installer leur entreprise de maçonnerie en région lyonnaise.

Contexte : La guerre a ruiné les finances publiques, l'ordre de la société est bouleversé. Les creusois ne pratiquent plus l'émigration saisonnière, certains émigrent définitivement en ville. Le retour des démobilisés et l'arrêt des usines d'armement privent les femmes de leur emploi.

#### Séquence 5 : années 1930

Action : la jeune femme tombe amoureuse d'un émigré italien venu en Creuse à la ferme de ses parents pour travailler.

Contexte : l'immigration en Creuse : les Italiens immigrés économiques, et les espagnols, polonais, yougoslaves, immigrés politiques.

#### Séquence 6 : 1942-1943

Action : La famille se rassemble autour d'un poste de T.S.F. pour écouter Radio Londres. Le journal communiste « Le travailleur Creusois » circule. Le frère de Marie rejoint la Résistance afin d'échapper au STO, il intègre le maquis de La Souterraine. Rapidement ils sont recrutés par les FTP et participent aux actions contre le gouvernement de Vichy.

Contexte : Installation du gouvernement du maréchal Pétain, premières rafles, la Résistance s'organise, mise en place du STO.

#### Séquence 7 : 1943-1944

Action : La femme taille des uniformes pour des gens du maquis avec des voisines, elles aussi métayères. Presque toutes dissimulent dans leur ferme des réfractaires au STO. Elles discutent des actions des femmes résistantes comme cette femme cheminot qui participe aux actions de déraillement des trains près de La Souterraine sur la ligne Paris-Toulouse.

Contexte : Constitution de la milice par le maréchal Pétain en 1943. A partir de cette milice, une troupe de choc, Franc-Garde, est constituée, elle se livre à de multiples exactions contre le maquis aux côtés des allemands.

#### Séquence 8 : 1943-1945

Action : la jeune femme va en visite au château de Chabannes afin d'apporter des provisions aux enfants. Elle discute avec les adultes, les soeurs Paillassou et les enfants, camarades d'école de son fils.  
Contexte : La situation des juifs en Creuse : arrivée des enfants de l'OSE, les premières rafles juives (26 août 1942, 1er septembre 1942, février 1943), mise en place du réseau Garel (fin 1942).

#### **Séquence 9 : 1944**

Action : Dans un bistrot, un résistant exalté raconte la libération de Guéret et le ralliement de l'École de la Garde. Après des contacts avec plusieurs chefs de l'école de la Garde, certains escadrons se sont ralliés à la Résistance et participent aux attaques de la garnison allemande.

Contexte: Nouveaux rapports sociaux. L'après-guerre, le sort des collaborateurs.

#### **Séquence 10 : 1945**

Action : Mars 1945, les femmes du village se retrouvent pour préparer des victuailles qui partiront en camion de Guéret pour ravitailler les régiments creusois sur le front de La Rochelle.

Contexte : La participation des résistants volontaires creusois aux actions de guerre. Plus de deux mille volontaires creusois ont été envoyés sur le front entre décembre 1944 et janvier 1945.

#### **Séquence 11 : 1958-1962**

Action : Durant l'été 1944, après le départ des Allemands, un comité de Libération est créé à Guéret. Les habitants assistent à la cérémonie officielle du comité local.

Contexte : Les années 50 : la IVe République, le bilan désastreux de la guerre, l'ébranlement moral, la reprise économique, le baby-boom, le comité de Guéret ...

#### **Séquence 12 : 1958-1962**

Action : Le petit-fils écrit d'Algérie. Il raconte son embarquement en 1958, la découverte du pays, des « opérations » ... . Leur compagnie comporte une section de harkis, il explique leur position, leur mode de vie et leur religion.

Contexte : Offensive des soldats français, refus de l'autodétermination par les européens d'Algérie. Formation de l'OAS et du FLN, affrontements. 1961, le putsch des généraux, le rôle des appelés et de la radio dans l'échec du putsch, les accords d'Evian...

#### **Séquence 13 - Aujourd'hui**

Action : Un jeune couple de rurbains achète la maison de Marie, la centenaire, pour s'installer et vivre en Creuse, terre d'accueil des rurbains. Leur projet est de télétravailler avec la région parisienne tout en profitant de la qualité de la vie en Creuse.

Contexte : Banalisation des espaces régionaux, spécificité de l'espace creusois et limousin.

A chacun d'apprécier. Le ou les auteurs ne manquent pas d'imagination mais pour la connaissance et la culture historique un retour en 3ème, voire en CM 2 s'impose. Ce « parcours-évoquant des guerres et de la Résistance en Creuse au XX<sup>e</sup> siècle » serait, à l'initiative du P.E.P., appelé à remplacer le projet de musée de la Résistance et de la Déportation que nous avons élaboré.

**Question** : Qui reconnaît la Résistance (la déportation n'a manifestement pas existé) dans ce projet ?

Est-il acceptable ? Est-il possible de tolérer une telle altération de l'histoire ? Une telle caricature des faits et événements du siècle ? De donner semblable image de la Creuse ? Si vous n'êtes pas d'accord merci de le dire par écrit, de permettre la constitution d'un dossier.

**Concours** : Combien ce projet contient-il d'erreurs ou d'absurdités ? A chacun d'exercer sa sagacité A titre d'exemple, ci-après quelques perles :

**Séquence 3** : La zone de combat, en 14-18, n'a pas atteint la Creuse et les terres creusoises n'ont pas été « dévastées ». Par ailleurs, c'est la France qui a gagné la guerre et par voie de conséquence il n'y a pas eu d'esprit de revanche. Confusion avec 1870 !

**Séquence 4** : L'émigration temporaire est terminée depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La période 1925-1930 est une période de reprise économique. La crise ne commence en France qu'en 1931.

**Séquence 5** : Immigration : sujet à réviser. Voir texte de Jean Michaud pour le concours de la Résistance 98.

**Séquence 6** : Le frère de Marie, mobilisé en 14-18, a en 1943, passé l'âge du STO (classes 1940-42).

**Séquence 7** : Les femmes n'avaient pas de « points textile » donc de tissu, pour « tailler des uniformes. »

**Séquence 8** : Les enfants juifs sont pour la plupart arrivés à Chabannes en 1939. Fin décembre 1943 ils avaient tous été évacués.

**Séquence 9** : La libération de Guéret, le 7 juin est un fait historique qui ne relève pas du discours de bistrot.

**Séquence 11** : La première réunion officielle du CDL ne se déroula pas sur la place publique.

**Séquence 12** : Le FLN a dirigé dès l'origine la guerre des Algériens. L'OAS n'est apparue qu'à la fin.

**Séquence 13** : Le télétravail (au sens usuel du terme) est en Creuse une vision de l'esprit.

Il est bien d'autres « perles » à relever. Curieusement, toutes semblent avoir échappé à l'éminent chargé de mission responsable du P.E.P..

Il faut aussi préciser que lors de la présentation du projet, le dossier ne fut remis aux participants qu'en fin de réunion et que le débat sur ce qui pouvait poser problème fut en conséquence escamoté. De même, le compte rendu élaboré par le P.E.P. consacre deux pages à la gloire de son ou ses animateurs pour une seule à la réunion et gomme toutes les réserves exprimées. Notre A.G. aura à connaître et à débattre de ces initiatives et procédés.

## **RÉALITÉS OUBLIÉES**

Nous évoquons souvent, dans ce bulletin, les altérations à l'histoire, les mémoires construites ou reconstruites. Des réalités historiques sont souvent oubliées ou remplacées dans le temps, parfois évacuées de notre mémoire. Ci-après deux exemples significatifs.

## **LE PARTI DES BRAVES GENS**

La citation qui suit est extraite du bulletin d'une amicale de résistants de la Dordogne.

*« Un matin de Juillet 1944, je réunis dans le maquis les chefs d'un secteur de Dordogne sud pour leur communiquer les dernières instructions concernant la mise sur pied définitive des Comités de Libération. ... Nous étions donc en plein bois, au P.C. du secteur, une vingtaine de maquisards, avec nos barbes mal rasées et nos tenues disparates. ... Dans ce cadre, à mes vieux camarades de combat qui tous étaient liés à moi par d'émouvants*



souvenirs, je me mis à expliquer que le Gouvernement d'Alger avait fixé la composition des Comités de Libération et que ces comités comprenaient un communiste, un socialiste, un radical, un modéré, un représentant de la C.G.T., ... Très rapidement un malaise envahit mes auditeurs et me gagna aussi. **« Comment, me disaient les regards de mes compagnons, c'est vous qui nous parlez des communistes et des radicaux, de la C.G.T. et des socialistes ? Vous qui avez toujours dit que la Résistance était en dehors de toute politique et qu'elle n'avait qu'un but : « les boches dehors et la punition des traîtres ».** (Souligné par nous) A ce moment quelqu'un se pencha à mon oreille et m'annonça Mme L.. Levant la tête j'aperçus à l'orée de la clairière, dans le sentier baigné de lumière blonde, une femme douloureuse dans ses vêtements de deuil, qui fixement examinait notre groupe. Je ne la reconnus pas tout de suite tant la douleur de ses vêtements noirs changeaient la pauvre femme. J'allais à elle, lui pris les mains sans pouvoir lui dire autre chose que les atroces banalités que ma douleur même ne suffisait pas à rendre consolatrices. L., le chef L., mon ami des tout premiers débuts de la Résistance, avait été tué quelques jours avant, dans un combat obscur. Blessé et poursuivi par les boches, il avait été rejoint et achevé impitoyablement. C'était pour ses amis et pour le mouvement une perte irréparable car L. ... possédait innées toutes les qualités du chef depuis l'art de se faire obéir jusqu'au jugement prompt et la claire vision du commandement ... . Ah ! Ce n'est pas à lui qu'il aurait fallu expliquer le savant dosage politique des Comités de Libération. Il vous aurait arrêté de son rire loyal. ...

En revenant auprès de mes chefs de section j'étais fouetté et poursuivi par ce rire ... Communistes, socialistes, C.G.T. ... que signifiait tout cela ? Je ne sais si j'eus ce matin là une attitude très orthodoxe mais, coupant court à tout commentaire de la circulaire préfectorale je conclus un peu en queue de poisson : « Et puis prenez surtout des braves gens pour former vos comités et tout ira bien ».

Oui, la Résistance n'a pas été une affaire politique au sens courant du mot. Elle a été avant tout, une réaction de notre volonté de liberté individuelle et nationale. ... En vérité qu'avaient à faire les partis politiques là dedans ? Est-ce qu'on demandait au résistant de quelle couleur il était. On lui demandait s'il voulait avec nous construire une France libre et meilleure.

La Résistance fut militaire et sociale. ... Les partis politiques n'ont jamais fait que diviser les Français. Ils portent en eux un ferment de désunion alimenté par les intérêts électoraux et les querelles de personnes. ... Ces derniers propos de Bergeret, chef de la Résistance en Dordogne sud, paraîtront sans doute aujourd'hui inacceptables à certains Résistants survivants. Et pourtant ! Sauf peut-être chez les F.T.P., émanation du parti communiste - même si tous les F.T.P. n'étaient pas communistes -, la politique partisane était étrangère à la Résistance. L'objectif prioritaire, comme le dit si bien Bergeret, était « de chasser le boche », de retrouver la liberté. Après on se débrouillerait entre Français, pour

restaurer la République et établir une démocratie nouvelle.

Il faut hélas constater que la résistante combattante, celle qui avait affronté l'occupant les armes à la main, fut au lendemain de la libération phagocytée par les politiques.

En Creuse, où les conflits de tendances et de personnes furent limités, où le pouvoir de la République retrouvée put s'exercer sans trop de difficultés, les combattants furent reconnus et tolérés jusqu'à leur départ pour d'autres fronts car la guerre n'était pas terminée, mais aussitôt, la nature ayant horreur du vide, une nouvelle résistance s'imposa, les acteurs en paroles remplaçant les acteurs en armes.

### EN CREUSE, A L'AUTOMNE DE 1945

Quand ceux qui avaient signé un engagement volontaire pour la durée de la guerre déposèrent les armes et quittèrent l'uniforme, au cours du second semestre de 1945, pour retrouver la Creuse, ils apparurent un peu comme des oubliés, sinon comme des intrus qui venaient perturber une vision désormais bien établie d'une Résistance qui n'était pas la leur. Ce fut le fameux discours de François s'adressant aux gens en place : « Messieurs, vous dont j'ai vu naître et grandir les responsabilités et les honneurs ... Souvenez-vous ! ». Il y eut une autre réaction, sous forme d'un projet aujourd'hui oublié, visant à regrouper au sein d'une association, ceux qui avaient combattu dans la Résistance. Il n'y avait pas encore de titre de Combattant Volontaire de la Résistance (créé par une loi du 23 mars 1949) mais la sélection des membres prévue par les statuts était fort sévère. Qu'on en juge :

Par devant Maître ... Notaire à Guéret, ont comparu ...  
Lesquels, préalablement à l'établissement des statuts ci-dessous et après examen des événements qui se sont déroulés depuis la libération et de la situation politique présente de la France,  
Considérant :  
d'une part :  
1 - La contribution apportée par la Résistance dans la libération du pays et le lourd tribut payé pour la sauvegarde de l'honneur et de la dignité nationale,  
2 - La volonté de la Résistance de travailler à la restauration de la grandeur de la France par l'application du programme du C.N.R. et la confiance dans les cadres qui avaient affirmé dans la lutte d'admirables qualités de chef,  
et d'autre part :  
1 - La trahison des éléments vichystes et collaborateurs qui ont travaillé à l'asservissement de la Nation et jeté le discrédit sur le prestige de notre glorieux pays,  
2 - La puissance renaissante de ces éléments et leur volonté évidente de contribuer à saper les réformes de base indispensables à la restauration de la grandeur nationale,  
Constatent :  
d'une part : que le programme élaboré par les Résistants n'a pas été appliqué et que les cadres issus de la lutte sont systématiquement évincés et bafoués  
d'autre part : que les organismes institués pour le service de l'ennemi et ayant travaillé pour lui demeurent trop souvent, ainsi que les hommes ayant trahi, aux leviers de commande, affirment :  
La nécessité de l'union de tous les anciens résistants de toutes tendances et opinions pour sauvegarder leurs droits et travailler efficacement à la Renaissance de la grandeur française au sein

d'une « Amicale des Anciens Résistants de la Creuse », régie par les statuts suivants :

#### Article I - Formation d'association - Déclaration.

Il est créé entre tous les soussignés et tous ceux qui ayant adhéré aux présents statuts, auront répondu aux conditions fixées à l'article V ci-après, une association conforme aux stipulations de la loi de juillet 1901 et dénommée « Association des anciens Résistants de la Creuse ».

#### Article II - Objet

L'association a pour objet :

- 1 - De faire connaître le vrai visage de la Résistance, trop souvent déformé par les délateurs au service de l'ennemi.
- 2 - Cultiver le souvenir de nos morts et aider les membres devenus nécessaires du fait des sacrifices consentis à la Patrie.
- 3 - Défendre les droits inaliénables des artisans et soldats de la libération, notamment en les aidant à obtenir réparation des dommages dont ils ont été victimes du fait de l'autorité connue sous le nom d'État Français ou simplement par leur activité patriotique.
- 4 - Travailler d'une manière effective à la restauration de la grandeur du pays par :
  - a - le maintien de l'esprit de solidarité qui existait dans la lutte ;
  - b - Le culte des grands sentiments manifestés dans le combat pour la libération - esprit d'abnégation et de sacrifice, courage civique et militaire, discipline librement consentie - ,
- 5 - Coordonner et aider les différentes associations du département ayant le caractère d'oeuvre sociale et destinées à venir en aide aux combattants de la libération.
- 6 - Émettre des voeux, notamment en matière d'épuration et d'attribution de récompense, au titre de la Résistance.

**L'association est indépendante de tous les partis ou groupements à caractère politique.**

#### Article III - Siège

L'association a son siège à Guéret. Il pourra être transféré par décision du Comité Directeur.

Article IV : La durée de l'association est fixée à 50 ans ....

#### Article V - Conditions d'admission.

Pour faire partie de l'association, il faut répondre aux conditions suivantes :

- 1 - Être français.
- 2 - Avoir eu une activité résistante avant le 31 décembre 1943.
- 3 - Répondre à la définition ci-après du résistant :  
**Le Résistant est celui qui a volontairement et dans le seul but de servir, travaillé d'une manière effective à la libération du pays.**

Ne peut être considéré comme résistant:

- **A - Celui qui, bien qu'ayant participé à la lutte contre l'ennemi aurait agi :**
  - 1 - Sous une pression quelconque.
  - 2 - Dans le but d'assouvir des vengeances personnelles.
  - 3 - Dans le but de retirer un profit personnel, soit qu'il s'agisse de satisfaire des ambitions politiques ou de se garantir des intérêts matériels.
  - 4 - Ceux qui ayant eu précédemment une activité antinationale auraient vu dans la Résistance une possibilité de rachat.
- **B - Celui qui, bien qu'ayant accordé sa sympathie à la Résistance n'aurait pas participé d'une manière personnelle et directe à la lutte pour la libération et notamment :**
  - 1° - Celui qui ayant adhéré à un organisme de Résistance aurait refusé d'en appliquer les directives ou même n'aurait jamais eu d'activité réelle.
  - 2° - Celui qui, sous un prétexte quelconque - risque, famille, circonstances - aurait réussi à se soustraire à toute responsabilité.
  - 3° - Celui qui, bien qu'appartenant à un parti politique soumis aux lois d'exception de Vichy et de l'occupant n'a pas participé aux actions de résistance.
  - 4° - Celui qui aurait conservé sans mandat impératif de la Résistance une fonction incompatible avec son activité de

**résistant dans un service contrôlé par l'ennemi ou l'autorité de fait connue sous le nom d'État Français.**

4 - Fournir une fiche de renseignement dûment remplie.

**5 - Être présenté par un membre de l'association autre que celui qui a attesté l'exactitude des faits mentionnés sur la fiche de renseignements.**

6 - Adhérer aux statuts.

7 - Être accepté par le jury d'honneur.

Toutefois pourrait être admis par décision du Comité directeur, validée par le jury d'honneur, des membres qui ne répondraient pas à la seconde condition, s'il justifient d'une activité particulièrement éclatante postérieurement au 1er janvier 1944, mais antérieurement au 6 juin 1944 et si cette activité n'a pas pu se manifester avant le 31 décembre 1943 par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'intéressé.

#### Article 19 - Jury d'honneur

Indépendant du Comité Directeur, un jury d'honneur composé de 5 membres particulièrement dignes de confiance et n'exerçant aucun poste de responsable dans un parti politique ou organisme actuel, élus pour 3 ans à la majorité des 2/3 de l'assemblée, est chargé de veiller à la sauvegarde des intérêts moraux de l'association.

.....

*Nota : les textes en gras ont été mis en relief par nous. Ils traduisent une sélection particulièrement sévère.*

C'est par hasard que les deux textes ci-dessus ont été réunis en même temps. Il faut encore préciser que le projet de statuts est une version tirée au stencil, donc préalablement vérifiée par ceux qui en ont pris l'initiative. A noter toutefois que dans le dernier le paragraphe (Jury d'honneur) la partie de phrase « n'exerçant aucun poste de responsable dans un parti politique ou un organisme actuel » semble avoir posé problème et qu'il ait été envisagé de la supprimer.

Qui fut à l'origine du projet ? D'évidence François. Qui participa à sa rédaction ? Des proches de François. Que traduisait cette initiative ? Sans doute une réaction face à ce que nous avons appelé le « phagocytage » de la Résistance combattante par les politiques, la déception, sinon la colère de ceux qui venaient d'être démobilisés, la volonté de reconstituer par le biais d'une association la Résistance « réelle », celle qui s'était manifestée les armes à la main. Le projet se situe dans le prolongement de « Messieurs ... Souvenez-vous ».

Les réactions des Résistants creusois, à l'automne de 1945, sont proches de celles des maquisards de Dordogne sud en juin 1944, évoquées par Bergeret. Simple malentendu entre combattants et politiques ? Le fossé fut dans doute plus profond qu'il n'y paraît aujourd'hui. L'histoire, en mettant en relief depuis quelques années les ambitions politiques et les querelles de chefs tant en France qu'à Londres ne fait que corriger une vision déformée de certains aspects de la Résistance. La pureté, le désintéressement, l'acceptation du risque étaient d'abord chez les combattants, en fait chez les plus jeunes. Peut-être parce que l'enthousiasme est le propre de la jeunesse. Sans doute aussi parce que la prise de risque était plus facile pour un jeune célibataire que pour un père, ce qui justifie un hommage particulier aux chefs de famille ayant accepté les risques de la clandestinité et du combat.

Les maquisards creusois, comme leurs camarades de la Dordogne ont, hors exception, ignoré avant la libération les

projets politiques et la préparation des Comités de Libération. Certains souvenirs remontent à la mémoire telle cette formule critique à l'égard du général de Gaulle : « Plutôt que de s'intéresser aux anciens partis politiques il ferait mieux de nous envoyer des armes ». Ce qui signifie que nous étions mal informés de ce qui se passait à Londres ou à Alger ... et de ce qui se préparait en France. Un constat que nous ne devrions pas occulter aujourd'hui et que devraient bien prendre en compte les historiens. Il est certes intéressant de savoir ce qui se passait à certains niveaux mais il est non moins important pour l'histoire de connaître le niveau d'information de la population dans son ensemble et des combattants en particulier.

## LES BEAUX JOURS DE LA CENSURE

Ci-après quelques exemples des consignes données par la censure de Vichy :

**10/06/41 N° 198** : Toute critique sur le ravitaillement est interdite.

**20/06/41 N° 226** : Couper dans le compte rendu du Maréchal le menu du repas

**25/06/41 N° 237** : Interdire la reproduction des informations concernant l'évasion de Mendès-France.

**24/07/41 N° 292** : D'aucune façon le nom du juif Tristan Bernard doit être imprimé dans les journaux.

**28/07/41 N° 300** : Ne plus rien publier sur la mort de M. Dormoy.

**29/07/41 N° 305** : Il est formellement interdit de laisser passer dans aucun journal la moindre allusion au contrôle, téléphonique, télégraphique et postal.

**06/08/41 : N° 313** : Le communiqué sur l'organisation du Comité Central de L.V.F. contre le bolchevisme (Président M. Eugène Deloncle) doit être publié obligatoirement.

**14/08/41 : N° 331** : Les récits et commentaires des rapatriés civils ou militaires du Proche Orient sont interdits.

**10/08/41 N° 335** : Ne rien laisser publier sur les incidents communistes qui ont eu lieu hier à Paris.

**26/08/41 N° 357** : Ne rien laisser passer sur l'avis publié par le commandement des Forces Allemandes occupantes stipulant que les personnes arrêtées seraient considérées comme otages.

**01/09/41 : N° 369** : 1° - Les noms des juges à la Cour Martiale ne doivent être publiés sous aucun prétexte.

2° - Les communiqués relatifs aux exécutions de communistes par les autorités françaises doivent paraître in-extenso.

**22/09/41 N° 416** : Il est interdit de publier la liste des 12 communistes fusillés par les autorités allemandes.

**17/11/41 N° 595** : Interdire toute allusion, information ou démenti concernant un projet de concordat, d'accord entre L'État Français et l'Épiscopat au sujet de l'éducation et de la Jeunesse.

**19/11/41 N° 599** : Le communiqué concernant l'arrestation d'un groupe de terroristes en zone occupée doit être publié obligatoirement sur 2 colonnes en première page;

**09/12/41 N° 650** : Les cartes de France ne doivent en aucun cas être amputées ni de la Corse ni de l'Alsace-Lorraine.

**12/12/41 N° 660** : Dans les titres relatifs à la position prise par L'Allemagne et l'Italie à l'égard des États-Unis ne pas employer l'expression : « Déclarent la guerre. »

*A suivre.*

*Source : A.D. Creuse 976W612. Exploitée par Georges Dallier.*

## LES DIRECTIVES DE BOUSQUET

*Ministère de l'Intérieur*

*Cabinet du Conseiller d'État Secrétaire Général à la Police. Circ N° 303 Pol Cab Crc. Vichy le 28 juin 1943*

*Le Chef du Gouvernement Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur à Messieurs les Préfets Régionaux zone libre.)*

*Conformément aux accords qui ont été passés avec le général Oberg, Commandant supérieur des S.S., j'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes les affaires intéressantes l'ordre intérieur ou la sécurité des Troupes d'opération doivent être traitées entre le commandeur des S.S. de votre Région ou l'Intendant de Police, ou vous-mêmes.*

*C'est ainsi, notamment, que seul le Commandeur des S.S. est habilité à demander la remise aux autorités allemandes des individus arrêtés ou détenus par la Police Française. (Souligné par nous) conformément aux accords du 18 avril dernier notifiés par la circulaire N° 236 POL. CAB. du 1er juin 1943.*

*Lorsque vous serez saisis par d'autres Services allemands de questions intéressantes l'ordre intérieur ou la sécurité des Troupes d'Opération, vous voudrez bien, dans tous les cas, vous mettre immédiatement en rapport avec le Commandeur des S.S..*

*Je vous prie de bien vouloir donner, dans ce sens, toutes instructions nécessaires, tant aux Préfets des Départements de votre région, qu'aux fonctionnaires de Police.*

*P/ le Chef du gouvernement, Ministre Secrétaire d'État à l'intérieur, Le Secrétaire Général à la Police. Signé : René Bousquet.*

Autre circulaire du 6 juillet, même origine, même destinataires (sauf que la zone libre est devenue « zone sud »).

*Les autorités allemandes assuraient jusqu'alors le contrôle de la Garde par l'intermédiaire des diverses commissions allemandes de contrôle situées en zone libre.*

*La direction de la Garde étant maintenant rattachée au Ministère de l'Intérieur (Secrétariat général à la Police), le contrôle en sera dorénavant effectué par les services du Général Oberg, commandant en Chef des S.S. et de la Police en France, comme il l'est actuellement pour les autres directions de la Police nationale. (Souligné par nous).*

*C'est donc aux services de Police allemande qu'il conviendra à l'avenir de fournir tous renseignements concernant le déplacement des formations de la Garde qui étaient jusqu'alors fournis aux commissions allemandes de contrôle.*

*Signé : René BOUSQUET.*

*Source : AD Creuse 976 W 183. Exploitée par Georges Dallier*

**Observation** : Ces documents traduisent et confirment le niveau de soumission du gouvernement de Vichy aux autorités allemandes et tout spécialement aux services de la S.S. dirigés par le général Oberg. Ils mettent aussi en relief le rôle de Bousquet, négociateur des accords avec le chef des S.S. en France.

Les responsabilités de Bousquet sont surtout connues du grand public dans la déportation des Juifs, spécialement des rafles opérées en zone encore libre, c'est à dire avant occupation par les Allemands, (le 11 novembre 1942). L'ensemble de son action ne pouvait pas être ignoré de qui l'a protégé. Il est infiniment regrettable qu'il n'ait pas été traduit en temps utiles devant un tribunal et assassiné avant de comparaître.

#### **GUÉRET (7-8-9 JUIN 1944)**

Nous avons mentionné dans le précédent numéro la composition et les moyens du 3° Btn du régiment Der Führer de la division S.S. Das Reich dirigée sur Guéret le 9 juin.

#### **LE 163EME BATAILLON**

*Ci-après, toujours avec le gracieux concours d'Alain Chazette, celle du 163° Btn (renforcé) du 15° Rgt de la 189° division de réserve. « Le 07/06/44, l'état-major de liaison de Guéret fut mis hors de combat par des terroristes... A la suite de cet événement le 163° Btn d'infanterie de réserve reçut l'ordre de reprendre cette localité avec une compagnie. Cette attaque menée par La 1ère Cie, motorisée avec des omnibus de réquisition sous le commandement du S/lieutenant Brand, fut repoussée par les terroristes. Le S/lieutenant Brand fut blessé. ... Le colonel Rehbock, commandant le 15ème régiment d'infanterie de réserve ordonna alors l'engagement du bataillon 163 renforcé. A Montluçon, dans la nuit du 09/06/44 se trouvaient alors rassemblés des éléments de la compagnie motorisée 1089, de la 28ème compagnie de chasseurs de chars et de la 28ème compagnie de canons d'infanterie en provenance de Moulins. ... Le commandement du bataillon renforcé était confié au capitaine von Helfeld, remplaçant le commandant Schmidt, chef en titre du bataillon, lequel se trouvait dans les Pyrénées en mission de reconnaissance. Le bataillon renforcé quitta Montluçon à 5 heures et rejoignit la zone de rassemblement à 8 heures. A la suite de l'engagement de quelques avions de bombardement de la base de Clermont-Ferrand, le bataillon commença l'attaque en utilisant l'armement lourd qui lui avait été attribué et atteignit le centre de la ville vers 12 h 30.*

Ce compte rendu d'opérations vaut ce que valent tous les compte-rendu d'opérations mais il a le mérite de préciser la nature et l'importance des renforts sur lesquels on manquait de précisions : éléments de la Cie motorisée du Rgt, éléments d'une Cie de chasseurs de chars et d'une Cie de canons d'infanterie, auxquels s'ajoute l'appui aérien. L'ensemble constitue un potentiel additionnel non négligeable.

Si l'on ajoute les effectifs et moyens du 3ème Btn de Der Führer (voir N° 21) l'adversaire avait vraiment « mis le paquet » pour réoccuper Guéret alors que la ville était évacuée depuis le matin, situation ignorée des Allemands car toutes les communications avaient été coupées depuis le 7. Contrairement à ce qui a été dit et parfois écrit, l'EM FFI n'avait aucune information sur ce qui se préparait lorsque fut décidée l'évacuation. Il avait seulement conscience que les Allemands ne resteraient pas sur leur échec de la veille. Sa décision fut tout à la fois logique et responsable, ce qui est à mettre à son actif.

Reste à s'interroger sur la justification de l'importance des moyens mis en oeuvre, en fait sur la surévaluation des capacités des maquis renforcés par l'École de la Garde. Le KTB de l'EMP 588 parle de 2000 hommes. En fait il n'y avait guère plus de 300 maquisards dotés seulement d'armes légères et à peu près autant d'élèves-gardes dont les moyens étaient connus des Allemands (F.M. + quelques mitrailleuses). Il faut aussi constater que les formations allemandes engagées ne relevaient pas du MBF mais de l'OBW, Haut Commandement à l'Ouest, et appartenaient à des grandes unités.

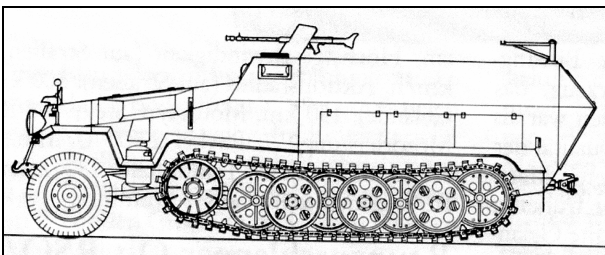
En bonne logique, il faut estimer que les Allemands étaient moins préoccupés par les capacités offensives des maquis que par le ralliement à la Résistance de l'École de la Garde, surtout par la crainte que cette initiative fasse tache d'huile et entraîne le passage à la dissidence de l'ensemble des unités d'une arme qui comptait environ 12 000 hommes et constituait alors l'élément principal des forces dites du maintien de l'ordre. Il n'en fut hélas rien. Seuls quelques rares escadrons et divers éléments isolés rejoignirent la Résistance au lendemain du débarquement, quelques autres plus tardivement. En R.5, la Garde, resta fidèle à ses chefs. Certains, en rapport avec la Résistance, tentèrent, après le débarquement, de limiter affrontements et quittèrent leurs positions à la veille de la reddition de la garnison de Limoges. Le rôle de la Garde au service de Vichy, plus spécialement du Secrétariat général au Maintien de l'ordre, c'est à dire de Darnand, à partir du janvier 1944, appartient à l'histoire. Il pose une fois de plus le délicat et parfois douloureux problème du devoir d'obéissance et du serment prêté, face au devoir de conscience.

Ces considérations soulignent l'attitude exceptionnelle des officiers de l'École qui rallièrent la Résistance le 7 juin et s'engagèrent, avec leurs jeunes volontaires, dans une aventure pour laquelle ils n'étaient pas préparés.

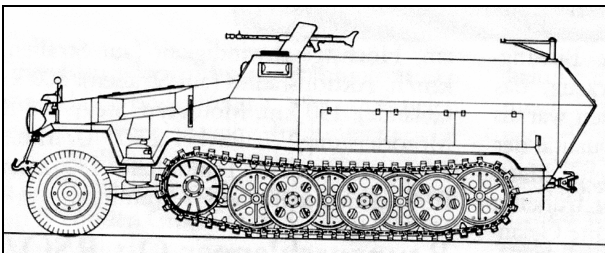
**Les événements de Guéret eurent une importance plus grande que celle qui reste dans les mémoires et que l'histoire n'a guère mise en relief.** Reste à s'interroger sur la finalité. S'il est indiscutable que François voulait rallier l'École de la Garde et qu'il n'a certainement pas agi sans l'accord du D.M.R., il faut se demander si l'initiative ne s'inscrivait pas dans un objectif plus large : entraîner dans la dissidence les unités de la Garde en R. 5, voire l'ensemble.

#### LES SPW DE KAMPFE

Il a été beaucoup parlé des « blindés » du 3ème Btn du Rgt Der Führer de la division SS Das Reich mais bien peu les ont vus et moins encore affrontés. Grâce à Alain Chazette nous avons publié dans le précédent numéro les dotations des unités intervenues en Creuse le 9 juin. Avec son aimable autorisation voici les silhouettes des deux principaux types de SPW.



Profil d'un SPW type SdKfz 251



Profil d'un M;SPW type SdKfz 251/9, armé d'un canon de 7,5 cm StuK 37 L/18

Ce sont ces mêmes engins qui intervinrent le 11 contre l'École de la Garde dans les environs des Janaillat. Ceux qui étaient autour de François, au sommet de la colline de Bellesauve, lors de l'attaque, se souviennent sans doute qu'il envisagea un instant une opération de diversion mais qu'il y renonça très vite lorsqu'il aperçut les SPW manoeuvrant dans les environs du village des Maisons. Il fut même fait mention de « chars » car il y avait un ou deux SPW dotés d'un canon. C'est un sentiment de rage et d'impuissance qui s'imposa alors au chef des FFI et à ceux qui l'entouraient. Que faire avec des Sten et des Bren contre de tels engins ?

#### VÉRITÉS ET LÉGENDES

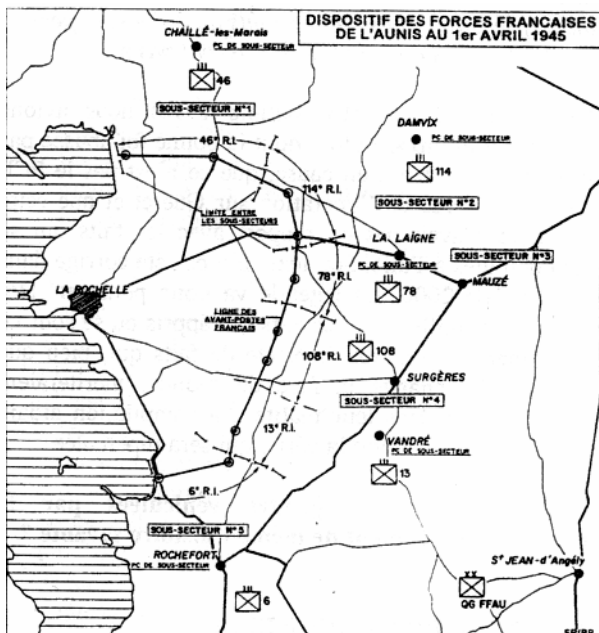
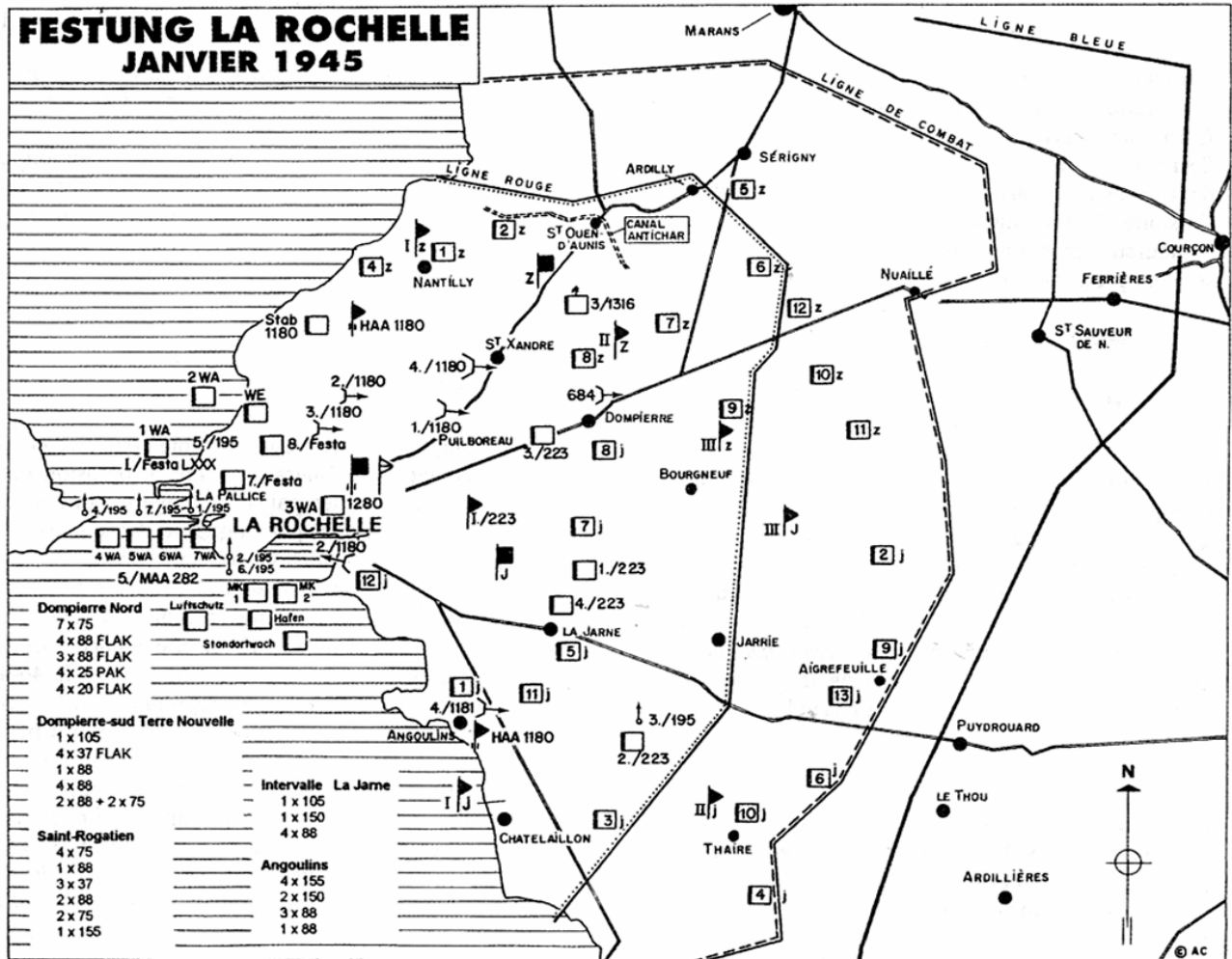
Il y a longtemps que nous n'avions pas évoqué le rapprochement entre Guéret et Tulle. L'occasion nous en est à nouveau donnée par un ouvrage important, par son volume (2 tomes) et par la qualité des auteurs : *La France des années noires*, collectif publié sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, paru au Seuil en 1993 et plus récemment (2000) en collection *Points Histoire*. C'est d'évidence un des ouvrages les plus complets traitant de la période 40-44 mais les auteurs les plus réputés reprennent parfois des erreurs commises par « d'éminents confrères » à partir de légendes, fruits de déductions aventureuses. Philippe Buton, considéré comme un des meilleurs spécialistes de l'histoire du P.C.F., écrit dans un chapitre intitulé « La France atomisée », consacré à la Résistance : « Le 7 juin sur ordre de la direction zone sud du PCF, des FTP investissent la Préfecture de la Creuse, Guéret et celle de la Corrèze, Tulle et font prisonniers les soldats des garnisons allemandes. Deux jours plus tard ces deux préfectures sont reconquises par des unités de la division Das Reich. Les habitants de Guéret échappent aux représailles mais 99 habitants de Tulle sont pendus et 149 déportés dont 111 ne survivront pas ».

Lors d'un colloque (Eymoutiers 1998) nous avons expliqué à Philippe Buton, dont la bonne foi abusée par la légende n'est pas en cause, que ce n'est pas le PCF qui avait décidé de l'opération sur Guéret et que cette initiative n'avait pas de rapport avec les faits qui se sont déroulés à Tulle. Son texte n'a pas été corrigé dans l'édition de 2000. La légende va donc perdurer. Des dizaines de milliers de lecteurs ont appris ou se sont vu confirmer une relation inexacte de faits qui, bien que n'ayant pas changé la face du monde, mériteraient d'être connus dans leur réalité. La compilation aidant c'est la légende et non la vérité qui sera répercutée.

**Combien d'autres légendes véhiculées par la compilation meublent de même l'histoire savante ?**

#### LA POCHE DE LA ROCHELLE

C'est un sujet souvent évoqué en Creuse (près de 2000 engagés volontaires creusois ont été concernés entre décembre 1944 et mai 1945) mais cependant mal connu car en général limité aux récits des uns et des autres, lesquels ne donnent qu'une vision fragmentaire de ce que fut ce « front » qui opposa de part et d'autre des forces importantes. Ci-après les dispositifs



Ces documents sont extraits, avec la bienveillante autorisation d'Alain Chazette, d'un ouvrage très complet de Eric Brothé, Alain Chazette, Fabien Rebérac : *Charente Maritime - Vendée 1939-1945*, publié aux Éditions « Patrimoine Médias » en 1997, qui traite successivement de l'occupation allemande entre 1940 et

1944, de la vie quotidienne des populations, du « Mur de l'Atlantique » et de la libération.

Cette zone côtière présentait pour les Allemands un intérêt stratégique important, lié surtout à la base de sous-marins de la Pallice. Elle était puissamment défendue vers la mer, vers la terre et vers les airs.

Au début de 1945, les forces allemandes de la poche de La Rochelle, inclus les îles de Ré et d'Oléron, comptait 14 360 hommes dont 10 290 combattants à La Rochelle même. Elles disposaient de 1 144 mitrailleuses légères, 229 mitrailleuses lourdes, 412 fusils mitrailleurs, 1200 « panzerfaust » (armes antichar) et d'une artillerie comprenant 126 pièces principales et 160 pièces secondaires. Le commandement était assuré par le vice-amiral Schirlitz. Dans la poche, inclus Ré et Oléron, vivaient 39 500 civils français.

Les forces françaises assurant le siège étaient au départ essentiellement composées d'unités provenant des F.F.I. soit 18 bataillons en ligne et 4 en réserve, dont environ 2 000 Creusois : 3 Btns du 78° R.I. formé à la Courtine et un Btn du 13° R.I. formé à Evaux. Ces unités, dotées seulement d'armes légères et souvent mal équipées, furent au fil du temps renforcées par des apports d'artillerie et à partir du 1er mars par un groupement tactique de la 2ème D.B.. Le commandement général était confié au général

de Larminat et le commandement tactique des troupes de l'Aunis au général d'Anselme.

Les Allemands d'une part, conscients que la guerre était perdue pour eux mais sachant leurs positions très fortes et l'E.M. français d'autre part, conscient des moyens adverses mais soucieux du sort des populations civiles et désireux d'éviter la destruction des installations du port, avaient signé le 20 octobre une convention, connue comme « accord Meyer-Schirlitz » du nom de l'officier de marine français qui en avait pris l'initiative et de l'amiral commandant les forces allemandes. Cette convention, approuvée par le général de Gaulle, prévoyait la délimitation d'une « zone de belligérance » située entre deux lignes (bleue et rouge) ; les Français s'étaient engagés à ne pas soulever la population civile et à ne pas provoquer des sabotages mais aussi à ne pas demander l'appui de troupes alliées. En contre partie, les Allemands devaient s'abstenir de toute destruction des installations portuaires et de la base. Il a été beaucoup glosé sur ces accords mais il faut, en toute objectivité, s'interroger sur ce qu'aurait été le sort des 39500 civils et de la base en cas d'attaque par l'aviation américaine comme ce fut le cas pour Royan.

Les auteurs de l'ouvrage précité notent que l'opération « Mousquetaire » débuta le 30 avril 1945 au lever du jour. « A 8 h le 13° R.I. est en place derrière les deux Btms du 4° zouave. Appuyé par le tir des chars et de l'artillerie, le 2ème Btn du commandant Belmont (Martin) débouche à 9 h de La Préville. La progression est rapide et dès 9h 50 La Gravelle est occupée sans combat mais sous les tirs de l'artillerie ennemie». Les combats se poursuivent jusqu'au 5 mai, date d'une nouvelle rencontre entre le capitaine de frégate Meyer et le vice-amiral Schirlitz. Le dimanche 6, en prévision de la reddition, un groupement mobile motorisé est constitué et vers 14 h un train débarque à Saint Léonard les 670 prisonniers français que détenaient les Allemands. Une commission militaire franco-allemande se réunit à Fouras à 18 h pour étudier les mesures préparatoires à la reddition. Le lendemain 7 le général de Larminat annonce la reddition sans conditions de toutes les forces allemandes de terre, de mer et de l'air. Le 8, les premières troupes françaises pénètrent dans La Rochelle. L'acte de reddition est signé par Meyer et Schirlitz. On compte 15 600 prisonniers dont 202 officiers. Les installations portuaires et la base de sous-marins furent comme prévu livrées intactes.

## PERSÉCUTIONS ET SAUVETAGES

### JUSTES PARMI LES NATIONS.

**Félix CHEVRIER.** Le 9 mai prochain, Yad Vashem et l'Oeuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) honoreront sa mémoire. En l'absence de descendant en ligne directe la Médaille des Juste qui lui a été attribuée sera confiée à la mairie de Saint Pierre de Fursac, commune dont dépend Chabannes.

De nombreux enfants d'alors reviendront pour l'occasion de divers pays du monde, notamment des États-Unis.

Rappelons que Félix Chevrier fut de 1939 à fin 1943 directeur (le seul directeur non-juif) de la « maison » de Chabannes qui hébergea des enfants juifs protégés par l'O.S.E.. Pris de court lors de la rafle du 26 août 1942 (alors que la zone sud n'était pas encore occupée) par les précautions exceptionnelles décidées par Bousquet et relayées en Creuse par le préfet Henry, il dut laisser partir 6 adolescents dont trois seulement reviendront. Mais il ne livra plus personne, hors un enfant réclamé par ses parents qui sera déporté et exterminé avec eux. Le 1er septembre, dûment averti, il sauve 11 enfants qui lui étaient réclamés en utilisant des subterfuges divers : malades et évacués, absents, inconnus en jouant sur des erreurs dans l'orthographe des noms ou le sexe. Au cours de l'année 1943 les enfants seront progressivement dispersés par l'O.S.E. (réseau Garel), confiés pour la plupart à des institutions laïques ou religieuses, parfois à des familles, après avoir été « aryanisés » c'est à dire dotés de faux noms, et de faux-papiers, tandis que d'autres sont évacués clandestinement vers la Suisse ou l'Espagne.

Humanisme, Félix Chevrier s'occupa toute sa vie d'actions humanitaires. Il était au moment de sa mort, en 1962, Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. En 1997 il fut honoré par l'UNICEF. Il a bien mérité la reconnaissance de Yad Vashem et le titre de « Juste ».

**Jean-Baptiste ROBERT** a lui aussi été reconnu « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem. Enseignant, ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint Cloud il fut en 1941 nommé directeur du Collège de La Souterraine (ex E.P.S.), aujourd'hui Lycée Raymond Loewy. Il accueillit et protégea dans l'établissement des enfants juifs, pour la plupart « aryanisés » et confiés par l'O.S.E.. Ce sont ces anciens protégés, aujourd'hui septuagénaires, qui ont sollicité et obtenu pour lui, à titre posthume, le titre de « Juste ».

La médaille sera remise le 10 mai prochain, dans l'établissement, à son fils (à défaut à son petit-fils), en présence de ceux qui ont tenu à lui exprimer leur reconnaissance.

En Creuse, d'autres établissements, notamment les collèges de Bourgneuf (garçons et filles) et le lycée de Guéret ont de même accueilli des enfants juifs, protégés par leurs directeurs respectifs. Peut-être seront-ils un jour récompensés à titre posthume, comme M. Robert.

### L'ECOLE LAÏQUE AU SECOURS DES ENFANTS JUIFS

C'est un sujet mal connu, jamais traité semble-t-il par les historiens. Son importance fut révélée lors du colloque de Guéret, en 1996. La Creuse n'est pas un cas unique et il conviendrait de recenser tous les établissements de France, lycées et collèges disposant d'un internat, qui ont accueilli et protégé des enfants juifs, ouvertement ou clandestinement, « aryanisés » ou

non, d'initiative individuelle ou à la demande d'organisations type O.S.E.. Il faudrait aussi évoquer l'accueil et souvent l'assistance dans les écoles primaires.

Curieusement, l'historiographie et le cinéma ont mis en relief l'aide apportée par les protestants et les catholiques, ces derniers ayant souvent dépassé l'aryanisation de principe au profit de la conversion (il y eut après la libération des conflits et procédures tel « l'affaire Finaly »). On sait aujourd'hui, par le site *Bonjour les Enfants*, que ceux hébergés dans deux établissements catholiques de La Souterraine furent convertis et très officiellement baptisés, en toute bonne conscience, par simple prosélytisme, pour « sauver des âmes », alors que M. Robert, directeur du collège laïc respecta ceux qu'il protégea, ne leur demanda pas d'abjurer leur religion ou d'en changer. Tout au plus souhaita-t-il la discrétion, par mesure de sécurité. A Chabannes, Chevrier directeur d'une « maison » d'esprit laïc, mais respectant les pratiques religieuses n'intervint jamais dans ce domaine. L'historien Saül Friedlander qui, enfant, fit un court séjour à Chabannes avant d'être confié à une institution catholique, fut converti et convaincu au point d'envisager de devenir prêtre, ce qu'il a raconté dans un petit livre : *Quand vient le souvenir* (Le Seuil 1978).

### **Le rôle de l'école laïque dans le sauvetage des enfants juifs pourrait être un bon sujet de thèse.**

#### **SERGE KLARSFELD A L'HONNEUR**

Il a été promu au rang d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur par le Président de la République. Rappelons que Serge Klarsfeld, alors enfant, séjourna quelque temps, avec sa soeur, au Masgelier. Il échappa ultérieurement à la déportation grâce au sacrifice de son père qui se livra pour sauver les siens. Adulte, il a consacré l'essentiel de sa vie à pourchasser les nazis responsables des déportations et exterminations, à établir le *Mémorial de la Déportation des Juifs de France* et *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France*. On lui doit aussi les ouvrages les plus complets sur la déportation, notamment *Vichy-Auschwitz, Le calendrier de la persécution des Juifs de France, etc..* Il fut à l'origine de nombreuses procédures, notamment celles engagées contre Bousquet et Papon.

Serge Klarsfeld était présent aux retrouvailles et au colloque de 1996. Il a donné l'an dernier une conférence à Guéret. Notre association a toujours trouvé auprès de lui assistance et compréhension. Nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

#### **HISTOIRE ET MODERNITÉ INTERNET - CD ROM**

Le site *Bonjour les Enfants* du lycée de La Souterraine continue de s'enrichir et de susciter de nombreux échanges. Il a fait l'objet d'un petit film diffusé dans l'émission « Aléas », sur FR3 Limousin, le 10 mars dernier. Il sera à l'honneur le 9 mai car il a permis de retrouver des enfants

juifs qui avaient perdu le contact avec la Creuse. Pour mémoire :

**[www.educreuse.ac-limoges.fr/loewy/réalisations/enfants/sommaire.htm](http://www.educreuse.ac-limoges.fr/loewy/réalisations/enfants/sommaire.htm)**

L'audiovisuel élaboré par le Comité Creusois du Concours national de la Résistance et de la Déportation a été placé sur le cyber réseau de l'Éducation Nationale par l'Académie. Il est accessible par Internet :

**[www.educreuse23.ac-limoges.fr/résistance2001](http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/résistance2001)**

Le projet CD ROM Creuse du programme AERI va enfin pouvoir démarrer. Nous avons reçu la nouvelle version de l'appliquatif et les premières maquettes élaborées par les départements les plus avancés : Calvados, Meuse, Yonne. Celles-ci seront en principe présentées avec les sites précédemment évoqués lors de l'A.G. C.V.R., le 7 avril.

Rappelons que le CD ROM a surtout vocation pédagogique. Il sera donc, pour l'essentiel, réalisé par des enseignants, notamment Maurice Deschâtres, professeur honoraire d'histoire et féru d'informatique, à partir des matériaux mis à disposition par l'association. Ce sera une oeuvre de longue haleine, qui demandera plusieurs années, mais une contribution exceptionnelle à l'histoire de la Creuse, dans un concept moderne.

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le bureau, réuni le 8 mars en a fixé la date : **25 avril à 14 h 30, Salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Guéret.** Entrée avenue de la République.

A l'ordre du jour :

- Rapport d'activité,
- Rapport financier
- Rapport moral.
- Renouvellement du Conseil d'administration
- Élection des membres du bureau
- Programme de travail.
- Perspectives et questions diverses.

#### **Le présent avis vaut convocation**

Comme il n'existe pas encore à Guéret de salle équipée de moyens modernes (ordinateur + prise modem pour accès Internet) nous envisageons d'amener du matériel pour la présentation des maquettes de CD ROM. Peut-être les premières pages Creuse ? Il est demandé aux adhérents de faire un effort de présence.

Dernière minute : **Marc VAUGELADE** est décédé le 11 mars d'une longue et douloureuse maladie. Hommage dans prochain bulletin.

*Tous droits de reproduction réservés.*

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01  
Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUÉRET Tél : 05 55 52 73  
19





